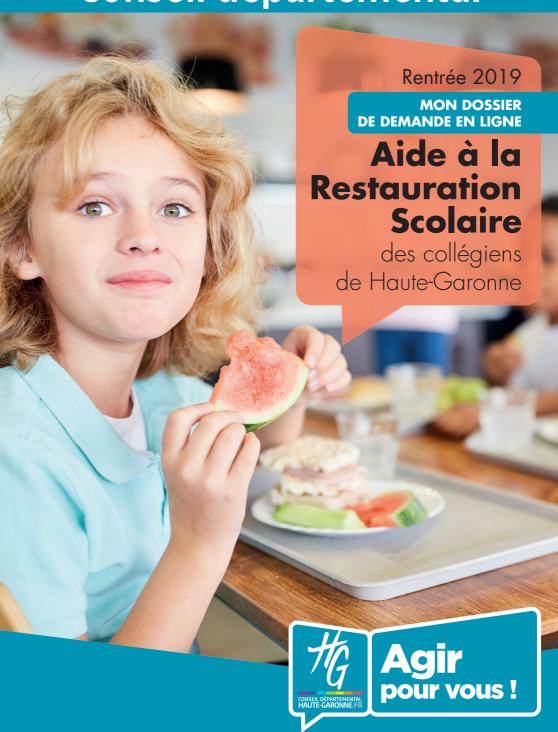
Conseil départemental





Conditions d'octroi

Pour bénéficier d'une aide à la restauration vous devez :

- avoir un enfant demi-pensionnaire* scolarisé de la 6° à la 3° dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État dans le département de la Haute-Garonne ou limitrophe (20 km maximum),
- résider en Haute-Garonne,
- avoir la garde légale et effective de l'enfant,
- justifier de ressources inférieures ou égales au barème applicable.

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL(QFM) (selon les critères de la Caisse d'Allocations Familiales)				
NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE	Prise en charge à 100 % du coût plafonné de la demi-pension*	plafonné de la demi-pension*		
	QFM inférieur ou égal à	QFM inférieur ou égal à		
1 enfant	483	806		
2 enfants	497	882		
3 enfants	512	966		
4 enfants	528	1 058		
5 enfants	544	1 139		
Par enfant supplémentaire	+ 15	+ 50		

^{*} Le statut de demi-pensionnaire implique la présence régulière de votre enfant au service de restauration scolaire (4 repas par semaine minimum) sauf aménagement du temps scolaire pour raisons de santé.

Vous pouvez simuler votre aide sur eCollège31 et déposer votre demande en ligne dès le 3 juin 2019, pour l'année scolaire 2019-2020.

Demande complète déposée			
jusqu'au (inclus) :	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
20 septembre 2019	DROIT OUVERT	DROIT OUVERT	DROIT OUVERT
10 janvier 2020	CLÔTURÉ	DROIT OUVERT	DROIT OUVERT
06 mars 2020	CLÔTURÉ	CLÔTURÉ	DROIT OUVERT

La demande en ligne, c'est encore plus simple et rapide!

Connectez-vous sur: http://cd31.net/ars

ou sur: ecollege31.fr (cd31.net/restauration)



et cliquez sur le bouton Aide à la restauration scolaire

- VOUS DÉPOSEZ UNE DEMANDE POUR LA 1ère FOIS ?
- > Cliquez sur le bouton :

Nouvelle demande

et laissez vous guider.

VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ UNE DEMANDE L'ANNÉE DERNIÈRE ET SOUHAITEZ LA RENOUVELER ?

> Pour récupérer vos données, cliquez sur le bouton :

Renouveler ou suivre ma demande

> Munissez-vous de votre identifiant : votre compte ecollège parent ou votre adresse mail.

Si vous avez oublié votre mot de passe cliquez sur «Mot de passe oublié»

Fournissez votre attestation de paiement CAF:





Attention, l'attestation de quotient CAF n'est pas valide

La Cal-stricte Procuritation des déviantaises parieire à 1710 FF du coule de la Neuerit soniste ; la let pareit qui compar en rend compulée de nu de factore déviantaine (étaises à 1710 ° dépit de plaine de la Cater passoni abunit à 1 hacul d'intrété général, amende sou pe noises à 1710 ° du comb de la Neuerit érasible : manueure de étantique à matéria 1710 à 1710 de 1710 ° de 1710 de 1710 ° de

Consulter la décision

- Après instruction de votre demande, un courriel vous informe de la suite donnée.
- Le collège de votre enfant est également informé en temps réel de votre demande et de la décision du Conseil départemental.

Des questions?

Conseil départemental de la Haute-Garonne

1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9

Accueil du public Bât. A du lundi au vendredi 8H45-12H15 13H45-16H45

Téléphone :

0 801 801 808

Service & appel gratuits

Une foire aux questions est disponible sur : cd31.net/restauration



Suivez-nous









